

YVELINES

N°24

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU
COMITE D'ŒUVRES
SOCIALES DE LA VILLE
D'ACHERES AU TITRE DE
L'ANNEE 2024

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	30
Membres représentés :	03
Membres absents :	02

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers MunicipauxEtaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**N° 24****OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'ACHERES AU TITRE DE L'ANNEE 2024****Rapporteur** : M. Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,
VU la délibération n°126 du conseil municipal du 16 décembre 2020 portant autorisation de signature de la convention de financement du COS,

VU la convention d'objectifs et de financement en date du 22 janvier 2021 prenant effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

CONSIDÉRANT que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

CONSIDÉRANT que le COS œuvre dans l'intérêt de la commune par l'amélioration des conditions de vie des agents municipaux et de leur famille en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie personnelle,

CONSIDÉRANT qu'après examen de la demande du COS, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 135.986.00 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 135.986.00 à l'association Comité d'œuvres Sociales au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024**Pour extrait conforme,**

Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240409-024DEL24_COS-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024